SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 DÉCEMBRE 2009 — 19 H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues en novembre 2009;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 30 novembre 2009;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;

2.6 Dépôt du message du maire sur les indicateurs de gestion;

2.7 Nomination des membres du Conseil au sein de différents comités municipaux;

2.8 Nomination d'un représentant – Comité de Développement durable de la Rivière-du-Nord;

2.9 Avis de motion : Règlement 544-2009-02 modifiant le règlement 544-2009-01 concernant la tarification des services municipaux;

2.10 Avis de motion : Règlement numéro 595-2010 modifiant le règlement 595 créant une réserve financière pour l'entretien et l'amélioration des réseaux d'aqueduc de la municipalité de Saint-Colomban;

2.11 Demande d'acquisition du lot 2 077 741 (rue du Boisé);

2.12 Autorisation de procéder à l'acte de vente finale – Vente pour taxes;

2.13 Autorisation de procéder à l'acte de vente finale - Acquisition d'un chemin;

2.14 Demande d'autorisation - Emprunts temporaires;

2.15 Vœux de Noël – Journal L'Écho du Nord;

2.16 Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme « Noël en chœur »;

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis – Novembre 2009;

3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois de novembre 2009;

3.3 Nomination de trois (3) membres – Comité consultatif d'urbanisme;

3.4 Acceptation de la démission de monsieur Jean-Pierre Tremblay au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

3.5 Mandat à diverses firmes d'ingénieries pour la surveillance des travaux d'infrastructures;

3.6 Dérogation mineure numéro 2009-00018 – 50, rue de l'Oiselet;

3.7 Dérogation mineure numéro 2009-00019 – 171, rue du Domaine-Cloutier;

3.8 Avis de motion : Règlement 243-2009 modifiant et remplaçant le règlement 243-2008 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

3.9 Avis de motion : Règlement numéro 600-2009 modifiant le règlement 600 relatif au lotissement;

3.10 Adoption du premier projet du règlement numéro 600-2009 modifiant le règlement 600 relatif au lotissement;

3.11 Avis de motion : Règlement numéro 601-2009 modifiant le règlement 601 relatif au zonage;

3.12 Adoption du premier projet du règlement numéro 601-2009 modifiant le règlement 601 relatif au zonage;

3.13 Demande de modification du plan projet de lotissement du projet domiciliaire de la rue Séguin et de la rue Sylvie;

3.14 Plan projet de développement sur les lots 4 301 146 et 3 042 927 (rues Desjardins / des Patriotes);

3.15 Plan projet de développement – rue de l'Évêque, phase 2;

3.16 Plan projet de développement sur le lot 2 077 623 et sur une partie des lots 2 077 622 et 2 077 630 (chemin de la Rivière-du-Nord);

3.17 Plan projet de développement sur les lots 3 001 380 et 3 167 753 (rue Desjardins);

3.18 Autorisation de signature du projet domiciliaire sur les lots 3 001 380 et 3 167 753 - Protocole d'entente PE-2009-BON-01;

3.19 Mainlevée du projet domiciliaire Les Jardins Capri – Protocole d'entente PE-2002-JAR-01;

3.20 Première acceptation des travaux du projet domiciliaire Le Colombier – Protocole d'entente PE-2009-RIV-02;

3.21 Première acceptation des travaux du projet domiciliaire Les boisés Dion – Protocole d'entente PE-2009-CAD-01;

3.22 Deuxième acceptation des travaux du projet domiciliaire du prolongement de la rue de la Capricieuse – Protocole d'entente PE-2008-CAP-01;

3.23 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du rond-point de la rue des Aulnes – Protocole d'entente PE-2008-AUL-01;

3.24 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière de la rue des Écorces – Protocole d'entente PE-2008-CAU-01;

3.25 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du rond-point de la côte St-Patrick – Protocole d'entente PE-2007-BEL-01;

3.26 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du projet domiciliaire de la rue Dupuis, phase 01 – Protocole d'entente PE-2006-DUP-01;

3.27 Demande de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Rivière-du-Nord;

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Avis de motion : Règlement numéro 520-2009 modifiant le règlement numéro 520-2007-06 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Municipalité;

4.2 Autorisation de paiement à la compagnie *Transport et Excavation Christopher Lucas* – Travaux de drainage au coin de la rue Au bois dormant;

4.3 Autorisation au directeur du Service des travaux publics afin de procéder à l'acquisition d'un camion F-150;

4.4 Contrat de déneigement – Ajout de kilomètres;

4.5 Autorisation au directeur du Service des travaux publics afin de procéder à la signature d'un contrat avec la compagnie SERBRA Inc. - Surveillance des travaux de déneigement pour la saison 2009-2010;

4.6 Autorisation au directeur du Service des travaux publics afin de mandater la compagnie *Entreprise Ployard 2000 Inc*. - Installation de glissières de sécurité sur une partie du chemin de la Rivière-du-Nord;

4.7 Autorisation au directeur du Service des travaux publics afin de modifier la zone de 30 km/h en face de l'école de L'Orée des bois;

4.8 Demande au ministère des Transports du Québec afin de procéder à l'installation d'une zone scolaire de 30 km/h sur la montée de l'Église en face de l'école des Hautbois;

4.9 Demande au ministère des Transports du Québec afin de modifier la signalisation sur la montée de l'Église à partir du chemin de la Rivière-du-Nord jusqu'à la rue Rita;

5. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Demande de remboursement d'honoraires professionnels à la Maison des jeunes pour des travaux spéciaux effectués en 2003;

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE